

<p>SCDP-231127</p> <p>UNIVERSITÉ DE MONCTON</p> <p>SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION</p> <p>Le 27 novembre 2023</p> <p>par l'entremise de Microsoft Teams</p>

PRÉSENCES

Roy, Gilles – VRER, président	U de M	LeBlanc Roy, Sophie - DGGSEÉ, volet	Moncton
Benoit, Dany – Dir. général – Formation continue	Moncton	rétention	
Boudreau, Annie Hélène – Professeure	Shippagan	Prud'homme, Denis - Recteur	U de M
Boudreau, Yannick – Personne étud.	Moncton	Surette, Céline - Professeure	Moncton
Cormier Marianne, doyenne	Moncton	Thibault, Jean-François, doyen	Moncton

ABSENCE

Dumas, Wisseberthe – Personne étud.	Edmundston	
-------------------------------------	------------	--

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président Gilles Roy souhaite la bienvenue aux membres du comité à cette première rencontre du comité, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Le Comité n'a reçu aucune correspondance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-SCDP-231127

Jean-François Thibault, appuyé par Dany Benoit, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. FONCTIONNEMENT DU SCDP

L'attribution du SCDP est d'arrêter la liste des recommandations découlant de l'évaluation des programmes et des services académiques. À raison d'au moins six réunions par année, le Comité a l'autorité finale sur les recommandations sans incidence financière importante ainsi que sur la suspension à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. Les recommandations avec incidence financière importante sont soumises au Comité de budget pour approbation. Les recommandations finales sont remises à l'unité pour un suivi et au Sénat académique (SAC) qui les

achemine au Conseil de l'Université (CDU) pour information. Il y aura une période de transition pour les recommandations qui ont déjà été soumises et adoptées au Comité conjoint de la planification (CCJ).

À la suite d'une suggestion par un membre du comité, les membres sont d'accord d'inviter la personne responsable du dossier pour répondre aux questions du SCDP.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales sera invitée à la réunion du 11 décembre pour présenter les grandes lignes du nouveau cadre d'assurance de la qualité.

5. RECOMMANDATIONS – ÉVALUATION EXTERNE DES PROGRAMMES SUIVANTS :

5.1 Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)

La visite de l'équipe d'évaluation, composée de Sylvie Barma (Université Laval), Yamina Bouchamma (Université Laval) et Nathalie Trépanier (Université de Montréal), a eu lieu les 30 et 31 janvier 2023 par Teams. Le rapport d'évaluation a été remis le 10 mars 2023. Le vice-doyen de la FSÉ et président du CES en éducation, la doyenne de la FSÉ ainsi que le doyen de la FESR ont soumis leur rétroaction au rapport de l'équipe d'évaluation le 25 juin, le 24 juillet et le 7 septembre 2023 respectivement. L'avis du VRER est daté du 10 septembre 2023.

L'évaluation de la maîtrise en éducation touche à trois programmes : maîtrise en éducation (administration de l'éducation, maîtrise en éducation (enseignement), maîtrise en éducation (enseignement-ressource) et maîtrise ès arts (éducation).

Le SCDP discute des commentaires émis par l'équipe d'évaluation ainsi que des réactions à ceux-ci, et émet les commentaires suivants :

- La Formation continue n'a pas été consultée lors du processus d'évaluation de ces programmes offerts à temps partiel, et n'a donc pas eu la chance de réagir au rapport d'évaluation;
- Compte tenu du manque d'actualisation et de modernisation des plans de cours, voir à un plan de cours cadre pour faciliter le travail entre les activités pédagogiques;
- Voir à l'élimination des entrevues d'admission et à la présentation d'un sujet d'intérêt;
- Partager des commentaires avec la bibliothèque afin qu'elle puisse en faire le suivi;
- Rendre plus transparente la promotion des travaux de recherche du corps professoral;
- Faire la promotion de la recherche au niveau du baccalauréat et chez les partenaires communautaires;
- L'importance des nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, entre autres, qui a un grand impact;
- Faire mention de la question de l'ÉDI-D étant donné le taux élevé d'élèves provenant de l'immigration;

R : 02-SCDP-231127

Marianne Cormier, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les recommandations suivantes soient adoptées ».

Recommandation 1

Que le CES en éducation rende plus flexibles les programmes de maîtrise :

- a) En réduisant les préalables du cours *EDUC6017 Séminaire commun de maîtrise* de 27 à 6 crédits de niveau 6000 (M. Ed.);
- b) En permettant aux personnes étudiantes de choisir des cours de méthodologie parmi ceux offerts par d'autres unités. (M. A.);
- c) En éliminant l'obligation de soumettre un texte d'intérêt et en le remplaçant par l'identification de trois superviseurs potentiels.

Recommandation 2

Que la faculté réalise un exercice de planification stratégique pour identifier les profils de compétence des futures embauches professorales en fonction des besoins actuels et futurs en enseignement et R-D-C en éducation.

Recommandation 3

Que le CES en éducation définisse les compétences attendues pour chacun des programmes en contexte de formation à distance et que cet exercice se fasse en collaboration avec les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (MEDPE).

Recommandation 4

Que le CES en éducation adopte une approche programme avec l'aide des profils de sortie pour chacun des programmes de maîtrise professionnels et de proposer un plan de cours cadre qui permettrait d'actualiser les contenus de cours et de faciliter l'adéquation entre les approches pédagogiques et l'atteinte des compétences.

Recommandation 5

Dans le cadre de la réforme des programmes de premier cycle en éducation, en utilisant l'approche programme en cours, que la Faculté des sciences de l'éducation enrichisse la composante R-D-C et en intégrant des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours de premier cycle et dans les activités facultaires.

Recommandation 6

Que le CES en éducation, en collaboration avec le CRDE, formalise des partenariats avec le MEDPE, les districts scolaires et les écoles pour répondre aux besoins de formation et de recherche issus de la pratique.

Recommandation 7

Dans le cadre de l'approche programme, que le CES en éducation intègre davantage des considérations liées à l'EDI-D, à l'immigration et au recours et à l'impact des technologies.

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5.2 Maîtrise en orientation et Maîtrise ès arts en orientation

Ce point est reporté à la réunion du 11 décembre 2023.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle reçue.

7. PROCHAINE RÉUNION : 11 décembre 2023 à 8 h

La réunion est devancée à 8 h pour permettre de traiter les points à l'ordre du jour.

8. CLÔTURE

La séance est levée à 10 h 08.

Diane Savoie
Secrétaire de réunion